



Nouveau programme gTLD Mémoire explicatif

Extensibilité de la zone racine

Date de première
publication:

15 avril 2011

Contexte – Nouveau programme gTLD

Il s'agit d'une série de nouveaux mémoires explicatifs liés aux consultations récentes entre le CA de l'ICANN et le Comité consultatif gouvernemental concernant le nouveau programme gTLD de l'ICANN.

Ces mémoires ont été élaborés afin de documenter la dernière position sur ces sujets en prenant en compte les réflexions, discussions et les commentaires reçus du public actuels. Chaque mémoire reflète non seulement les conseils du GAC, mais contient également le raisonnement et la logique sur chacune des questions pertinentes concernant le Guide du candidat et le lancement du programme de nouveaux gTLD.

Pour l'information actualisée, les chronologies et les activités liées au nouveau programme gTLD, veuillez vous rendre à <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>.

Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'une discussion préliminaire. Les postulants potentiels ne doivent pas se concentrer uniquement sur les détails proposés par le nouveau programme gTLD, car celui-ci reste sujet à d'éventuels changements.

Introduction

Environnement actuel

En ce qui concerne l'extensibilité de la zone racine, il y a deux grands domaines qui seront touchés par la délégation des nouveaux gTLD et registres:

A) Fonctionnement de zone racine

La zone racine fonctionne actuellement d'une manière stable. Des attaques occasionnelles conduisent à des améliorations pour créer une infrastructure plus robuste. (Ceci n'est pas pour suggérer que l'ICANN: (a) transmet ce qui est entendu en privé en provenance d'autres opérateurs de serveurs racine, ni (b) prétend parler pour les autres opérateurs de serveurs racines. Nous pouvons parler avec autorité sur la racine "L".) La zone racine devrait croître significativement en taille avec l'introduction de nouveaux gTLD. Les résultats de la première ronde de candidatures pourrait doubler (ou plus) le nombre d'enregistrements de ressources dans la zone racine.

B) Opérations de délégation et de soutien du registre

Comme dans toute entreprise, l'afflux d'un nombre important de transactions et de clients aura un impact sur les opérations existantes. Certes, les opérations de l'ICANN seront affectées avec l'afflux d'un nombre important de délégations et registres gTLD. Bien qu'il soit difficile de déterminer l'impact exact sans connaître le nombre de TLD à déléguer, les principaux domaines de préoccupation peuvent être planifiés avec une organisation flexible, capable d'évoluer avec la demande.

Pour atténuer les possibles effets négatifs, l'ICANN et convenablement la communauté technique, ont étudié ces domaines. Ces études ont été menées au cours de plusieurs réunions avec un certain nombre d'articles publiés.

En ce qui concerne la zone racine, il a été conclu en général et clairement que la stabilité de la zone racine ne serait pas mise en péril si les taux de délégation étaient limités d'une certaine façon et si les taux proposés par la délégation et demandés par l'ICANN étaient en dessous du plafond. Voir, scénarios de délégation de taux pour les nouveaux gTLD, et résumé de l'impact de l'extensibilité la zone racine.

En ce qui concerne les opérations de l'ICANN, plusieurs efforts ont été déployés pour estimer l'impact opérationnel (par exemple, les employés, les processus et les systèmes) pour certains départements. Ces efforts incluent l'initiative récemment accomplie sur l'excellence en affaires dans l'IANA et les activités en

cours au sein de l'ICANN sur l'initiative d'excellence opérationnelle (OEI). Ces efforts ont conclu avec les plans de dotation et certaines initiatives d'amélioration des processus pour répondre aux besoins des différents niveaux de chaînes de nouveaux TLD génériques délégués.

Dans son tableau de bord indicatif sur cette question, le GAC a déclaré:

Le Conseil devrait continuer à appliquer un système de surveillance et d'alerte et s'assurer a) que l'ICANN peut réagir de manière prévisible et rapide quand il y a des indicateurs que les ajouts et modifications grèvent le système de zone racine, et b) que les processus et d'éventuelles mesures de réparation qui en découlent sont décrits en détail dans le Guide de candidature avant le début du cycle de la première candidature.

Le Conseil s'engage à reporter le lancement d'un second cycle ou lot de candidatures à moins qu'une évaluation montre qu'il existe des indications dans la surveillance du système de racine etc., qu'un premier cycle (limité) ne mette en aucune façon en péril la sécurité et la stabilité du système de la zone racine.

Le Conseil s'engage à faire le deuxième cycle ou lot du contingent de candidatures partant de zéro avec l'évaluation technique et administrative complète de l'impact de la première série ensemble avec les recommandations qui devraient venir des commentaires du public pour approbation.

Le Conseil s'engage à éviter la possibilité que d'autres activités soient touchées par le possible détournement de ressources au traitement des candidatures aux nouveaux gTLD.

Conseil

La zone racine

L'ICANN propose une approche sur deux fronts pour surveiller le comportement de la zone racine. Le projet est décrit dans le document joint (Stratégie de mesure du système de zone racine "Root Server System Measurement Strategy") et peut être brièvement décrit comme suit:

1. ICANN ouvrira (continuera, dans certains cas) un dialogue avec les opérateurs de serveurs racine, afin d'identifier quelles mesures au sein de l'infrastructure de chaque opérateur du serveur racine pourraient être utilement combinées et publiées en vue de contribuer à la compréhension de la performance du système de serveurs racine dans son ensemble, et la façon

dont les performances varient au fil du temps. L'ICANN prévoit de commencer cet entretien avant la réunion IETF 81 au Québec en juillet 2011.

2.L'ICANN va concevoir et mettre en œuvre une plate-forme de mesure distribuée pour effectuer une mesure active de tous les serveurs racine, et demander l'aide de tiers qualifiés pour s'assurer que les points de mesure sont bien réparties, par exemple, afin d'obtenir des résultats représentatifs pour les serveurs racines qui sont largement unicast. L'ICANN publiera les données brutes par une tierce partie indépendante dans l'intérêt de la transparence, et pour encourager les autres parties à s'engager dans l'analyse et la visualisation des données.

Le moment juste pour (1) ci-dessus est difficile de prédire avec précision, étant donné que cela implique nécessairement la discussion et la coordination avec les onze autres opérateurs de serveurs racine, et qu'on ne sait pas les résultats précis de ces discussions.

Les composantes de (2) ci-dessus, que l'ICANN déploiera et exploitera, seront déployées comme une preuve de concept avant la fin de T1 FY12.

L'ICANN conditionnera son acceptation des candidatures aux nouveaux gTLD de façon que le traitement des candidatures cesse si que le système du serveur racine se trouve sous pression. Le seuil à partir duquel le système du serveur racine sera considéré sous pression sera élaboré et publié dans le cadre de l'approche exposé dans le deuxième point ci-dessus. Comme la vitesse espérée avec laquelle les performances varient est très faible, nous nous attendons à que de telles décisions sont prises avec prudence, et que peu probablement on devra prendre des décisions rapides sur les données observées.

Opérations de l'ICANN

Les efforts visent à maintenir et à améliorer les opérations de l'ICANN par l'introduction de nouveaux TLD génériques sur les plans de dotation en personnel et en améliorant l'efficacité par la standardisation et l'automatisation de certains processus si nécessaire. Les plans initiaux considèrent les incidences opérationnelles d'un certain nombre de délégations attendues. Les trois départements touchés immédiatement; IANA, les services de registre et conformité de contrat, ont entrepris des efforts pour déterminer les effectifs nécessaires aux besoins selon les hypothèses de 100, 500 et 1.000 chaînes récemment déléguées. Les besoins de dotation actuels et prévus se trouvent dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont fondés sur des hypothèses décrites dans d'autres documents. Ces hypothèses sont susceptibles de changer au fur et à mesure que les plans sont affinés et développés. Par conséquent, ces chiffres ne devraient pas être considérés comme définitifs jusqu'à ce qu'ils soient

intégrés dans le plan d'exploitation et de budget de l'ICANN. Pendant ce temps, l'ICANN continuera à modéliser le nouvel environnement pour s'assurer que les objectifs du département dans ces domaines sont respectés.

Département	Nombre de FTE (arrondi)			
	Actuellement	100 nouveaux gTLD	500 nouveaux gTLD	1 000 nouveaux gTLD
IANA12.5	3	5	9	
Services de registre	2	3	7	10
Conformité de contrat	3	7	9	12
				18

1 – L'analyse de la dotation en personnel de l'IANA est basée sur la quantification des heures pour compléter certaines mesures pour les délégations et ré-délégations simples et complexes. L'analyse considère certaines hypothèses, y compris: 1) une distribution des candidatures simples et complexes, 2) le nombre de délégations ne dépassera pas le nombre maximum de délégations par an, tel que décrit dans le document «scénarios de taux de délégations pour les nouveaux gTLD», et 3) le rapport existant du personnel de l'IANA contre registres (200:1) ne changerait pas sensiblement à la suite des activités d'excellence en affaires.

2 - Tandis que l'ajout de registres gTLD accroîtra le nombre de FTE nécessaires à la réalisation des processus existants, il affecte également certains processus de manière disproportionnée et il est prévu d'introduire des tâches supplémentaires telles que le Registry on boarding. En supposant que certains processus sont normalisés (par exemple, accords de registre) et automatisés (par exemple, les outils de la gestion des relations du client), les gains d'efficacité sont attendus et le nombre de FTE par registre sera réduit de la relation actuelle de 8:1.

3 - Un certain nombre de processus clés et de tâches seront directement touchés par l'ajout de nouveaux registres et de leurs respectifs accords de registre. En particulier, des activités d'application contractuelle et de surveillance verront un impact significatif, puisque non seulement la population des registres s'élargira, mais le niveau de sophistication de registre et d'expérience diminuera probablement, au moins temporairement. Outre l'augmentation des activités de conformité contractuelle orientée du registre, une quantité importante de travail de conformité des nouveaux registrars est prévu. Bien qu'il soit difficile de prévoir cet impact avec précision, il est prévu que la population de registre et la diversité géographique augmenteront au fur et à mesure avec une hausse prévue de domaines de deuxième niveau. En

conséquence, il y a un certain nombre d'activités de conformité, tels que l'audit, le traitement des plaintes des clients, et le traitement des griefs des UDRP qui exigent une technologie et des effectifs supplémentaires pour la gestion.

Les plans de dotation et les changements de processus devraient être réévalués à mesure que le nombre de candidats attendus et de délégations de nouvelles chaînes devient plus clair. En outre, une analyse de l'impact global des opérations de l'ICANN devrait être achevée peu après la fin du premier cycle pour déterminer quel est l'impact, s'il y en a, il y a eu sur d'autres opérations. L'objectif de cette analyse sera d'informer le programme de traitement des candidatures ainsi que d'autres départements sur les processus de dotation et les améliorations nécessaires.

Enfin, les domaines qui ont besoin d'une meilleure compréhension sont les processus d'approbation et la délégation dirigée par NTIA et VeriSign. L'ICANN continue à poursuivre un plan de travail de préparation de chaque organisation pour la délégation des nouveaux gTLD. Tant la NTIA que Verisign sont engagés à travailler en équipe pour créer une stratégie tripartite pour la délégation des nouveaux gTLD.

Justification du conseil

La zone racine

Le système de serveur racine fonctionne par la coordination technique de douze organisations indépendantes, et les recommandations faites dans le présent document essaient de préserver autant que possible l'autonomie et de ne pas imposer des exigences spécifiques aux opérateurs de serveurs racines.

Il y aura une mesure active effectuée par l'ICANN sur le matériel déjà distribué dans le cadre du fonctionnement de la racine "L" de l'ICANN. Bien que cette approche ait l'avantage d'exiger un budget réduit et aucun déploiement de réseau supplémentaire, il baisera naturellement les résultats reçus qui font référence spécifiquement à la racine "L". ICANN recherchera donc d'autres tierces parties pour effectuer la récolte de données correspondantes afin que les résultats pour "L" soient représentatifs, et qu'une image plus précise de l'évolution des performances du système de serveur racine dans son ensemble puisse être obtenue.

Nous observons que le système de serveur racine est aujourd'hui déployé avec une capacité significative inutilisée pour accueillir les foules d'éclair et d'autres événements à fort trafic. La vitesse à laquelle nous nous attendons au système de réagir à la croissance de la zone racine est très faible. Notre approche est donc basée sur la construction d'une plate-forme extensible pour la mesure de

serveur racine qui peut croître progressivement (par exemple avec les contributeurs de données supplémentaires, ou d'autres types de données recueillies) afin de faciliter l'analyse des tendances à long terme.

Opérations de l'ICANN

L'analyse de l'impact opérationnel doit être effectuée sans une certaine quantité de candidatures gTLD et un nombre attendu de délégations. Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour maintenir ou améliorer les processus dans les départements qui seront touchés immédiatement (par exemple, l'IANA, les services de conformité et de registre) qui ont examiné l'impact de 100, 500 et 1.000 nouveaux gTLD. En outre, le projet de préparation opérationnelle gTLD a travaillé avec d'autres départements qui participeront au processus de candidature (c.-à-dire juridique et financier) pour concevoir des processus et identifier les besoins en ressources pour assurer que les candidatures sont traitées en temps opportun sans compromettre les activités existantes.

L'utilisation de l'IANA à titre d'exemple, l'effort de traiter avec compétence une fréquence double, voire triple de candidatures de la zone racine, ne peut pas être rejetée. Cependant, il semble plus facile à gérer, quand il est traduit comme un besoin de renforcer les capacités à manipuler 2-3 candidatures par jour ouvrable.